

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 868

4 avril 2014

SOMMAIRE

abcl Consulting S.à r.l.	41618	Delepine Lux Sàrl	41660
ACM Finance Luxembourg S.A.	41657	Domtar Lux SA	41658
Advanced Capital Europe S.A.	41661	eDreams ODIGEO	41638
Alba Luxco S.à r.l.	41655	Fashion Corporation S.A.	41658
Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à.r.l.	41663	Fiducie Consult S.à r.l.	41664
Ambassadeur (Luxembourg) S.A.	41657	Fimassi Holding S.A.	41664
Anteus Capital Partners S.A.	41655	Financière Lineus S.à r.l.	41660
ArcelorMittal Rodange et Schifflange	41663	Finscal Holding S.A.	41664
Arroyo S.A.	41657	Garden Flower Spf S.A.	41663
Aska	41658	German Care Services Enterprise S.à r.l.	41664
A-Tek International S.à r.l.	41659	GoldenTree Asset Management Lux II S.à r.l.	41662
Aveleos S.A.	41661	Leodick S.à r.l.	41638
Babcock & Brown Gardnergass S.à r.l. ...	41662	London Residential II S.à r.l.	41628
Babcock & Brown Infra Center Linz S.à r.l.	41661	LuxGEO Parent S.à.r.l.	41638
Boxhorn Investments S.à r.l.	41656	Multi Units Luxembourg	41641
BrainInnova Capital GmbH & Co. KG	41662	Orion IV European 11 S.à r.l.	41641
Brandbev S.à r.l.	41655	Retfund Capital S.A.	41627
BR.E.F.I.-Brasil European Finance Invest- ment S.A.	41659	Royal Ascot S.A.	41626
B&T Tradinvest S.A.	41656	Sailus S.A.	41621
Bufab S.à r.l.	41660	Staples Canada Luxco II S.A.	41649
Chestnut Investments S.A.	41658	Staples Canada Luxco S.à r.l.	41623
Cidron Cider S.à r.l.	41659	Tizza Finance	41649
Claren Road Master LuxCo B	41656	Wild River Corporation S.à r.l.	41660
Déclic S.A.	41657		

abcl Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 184.268.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Andrew James BAXTER, directeur, né le 13 mars 1976 à Solihull (UK), demeurant à L-4514 Differdange, 4 rue Belair,

ici représenté par Madame Carina RODRIGUES, secrétaire, né le 12 juillet 1990 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé en date du 20 janvier 2014 à Diekirch

laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La société a pour objet le développement, le test et la vente de logiciels informatiques et de gestion, les formations dans tous domaines, la documentation technique ou non, la consultation dans le domaine des technologies de l'information, le business management, la gestion des projets, programmes et portefeuilles.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

Ainsi le conseil économique, le conseil stratégique et opérationnel, le conseil dans les domaines de la gestion, de la communication et du management des compétences.

La société a pour objet l'analyse, l'étude d'implantation, la gestion et l'organisation de consultance se rattachant directement ou indirectement au domaine des prestations de services et conseils.

La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille, Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou non à son objet dans les domaines administratifs, commerciaux ou industriels.

La société a pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également par simple décision du ou des gérants établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «abcl Consulting S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Differdange.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant pré-qualifié, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire intégralement les cent (100) parts sociales comme suit:

Monsieur Andrew James BAXTER, pré-qualifié(e), cent actions	100
Total des actions: cent actions	100

Les actions ont été entièrement libérées par l'actionnaire unique par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

Déclaration du comparant

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de huit cent cinquante euros (850.-€).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant pré-qualifié, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Andrew James BAXTER, prénommé;
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-4514 Differdange, 4 rue Belair.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Carina RODRIGUES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 31 janvier 2014. Relation: DIE/2014/1426. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 7 février 2014.

Référence de publication: 2014021257/176.

(140025494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Sailus S.A., Société Anonyme.

Capital social: GBP 25.970,25.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.868.

— DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of December.

before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

There appeared:

Randstad Luxembourg Limited, a company incorporated and governed by the laws of England and Wales, whose registered office is at 1st Floor, Randstad Court, Laporte Way, Luton, Bedfordshire, United Kingdom LU4 8SB, and registered with the Companies House under number 02909364, (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Sole Shareholder holds all the shares in "SAILUS S.A.", a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered office at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 73868, established pursuant to a notarial deed dated December 23rd, 1999 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 279 on April 13th, 2000 and lastly modified by a notarial deed of Maître Francis Kessler, notary of Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, dated November 20th, 2013 and is in the process of publication in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company");

- the Company's capital is set at GBP 25,970.25 - (twenty-five thousand nine hundred seventy Pounds Sterling and twenty-five pence) represented by one thousand seven hundred fifty-five (1,755) shares without nominal value;

- the sole shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the sole shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the sole shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the sole shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;

- the sole shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the sole shareholder grants full discharge to the directors of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuf décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Randstad Luxembourg Limited. une société constituée selon le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 1st Floor, Randstad Court, Laporte Way, Luton, Bedfordshire, United Kingdom LU4 8SB, immatriculé sous le numéro 02909364, (l'Actionnaire Unique)

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

- l'Actionnaire Unique détient toutes les actions de SAILUS S.A., une société anonyme ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B73868, constituée par un acte daté du 23 décembre 1999, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 279 le 13 avril 2000, qui a été modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg daté du 20 novembre 2013 et au cours d'enregistrement au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»);

- Le capital social de la société est fixé à GBP 25,970.25 (vingt-cinq mille neuf cent soixante-dix Livres Sterling et vingt-cinq pence) représenté par mille sept cent cinquante-cinq (1,755) actions sans valeur nominale;

- par la présente l'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'actionnaire unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'actionnaire unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- la comparante donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société pour leur mandat à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Lecture ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16581. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014021776/94.

(140025507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Staples Canada Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.548,48.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 151.862.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of January,
Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Staples International B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of The Netherlands, having its seat (statutaire zetel) in Amsterdam, The Netherlands and its registered office at Hoogoorddreef 62, 1101 BE Amsterdam Zuidoost, The Netherlands, and registered with the Dutch Commercial Register (Handelsregister) under number 33010634, here represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 January 2014.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Staples Canada Luxco S.à r.l., (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 74 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 151.862, incorporated by a notarial deed drawn up the undersigned notary on 26th February 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 843 page 40455 dated 23 April 2010. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed dated 23rd November 2012 and drawn up by the undersigned notary published in the Mémorial number 72 page 3424 dated 11 January 2013.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party representing 100 % of corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.8.2 d) of the Articles (the MRP Shares and the Preferred Shares) which shall read as follows:

" **5.8.** The MRP Shares and the Preferred Shares

[..]

(d) Redemption Procedure: At least twenty (20) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail to each registered MRP Shareholder, at his or her address last shown in the register of Shareholders, notifying such MRP Shareholder of the number of MRP Shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the MRP Shares to the Company for redemption and the anticipated date of the Shareholders' Meeting resolving on the redemption of MRP Shares. The redemption price of such MRP Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the register of Shareholders as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such Shareholder before the redemption date. The Shareholders can waive the procedure described in the present article 5.8.2 d) if they all agree to do so in a Shareholders' Resolution."

Furthermore, the Sole Shareholder resolves to correct a clerical error contained in the French version of the Articles regarding the numbering of the paragraphs f, g, h, i and j in article 5.8 which shall be substituted respectively by paragraphs a, b, c, d and e.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to fully amend and restate article 5.10 of the Articles which shall read as follows:

" **5.10.** In addition to article 5.9, the Company can repurchase its own Shares within the limits set by Luxembourg Law; however, the Preferred Shares may not be repurchased or otherwise retired until after the 21st year anniversary of the issuance of such shares, unless otherwise decided by all of the Shareholders."

Third resolution

In accordance with article 5.8.2 a) b) of the Articles, the Sole Shareholder resolves to authorize the redemption of twenty-five thousand seven hundred and eighty (25,780) MRP Shares by the Company on today's date.

In accordance with article 5.8.2 d) of the Articles as amended by the above resolution, the Sole Shareholder resolves to waive the Redemption Procedure with respect to the redemption of twenty-five thousand seven hundred and eighty (25,780) MRP Shares by the Company

Finally, the Sole Shareholder resolves to authorize the redemption of the Preferred Shares by the Company on today's date in accordance with article 5.10 of the Articles as amended by the above resolution.

Fourth resolution

Based on the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to acknowledge and approve the effectiveness of the conditions precedents to the redemption and cancellation of the twenty-five thousand seven hundred and eighty (25,780) MRP Shares and fifty-nine (59) Preferred Shares as decided by a resolution of the board of managers of the Company passed on the date of the present resolutions and based on interim accounts dated 28 January 2014 of each of the twenty-five thousand seven hundred and eighty (25,780) MRP Shares and fifty-nine (59) Preferred Shares with a nominal value of seventy-eight Euro cents (EUR 0.78) (the "Repurchased Shares") at a price of eleven thousand eight hundred and sixty-nine Euro and eighty-four cents (EUR 11,869.84) per MRP Share and two hundred and three thousand three hundred and seven Euro and seventeen cents (EUR 203,307.17) per Preferred Share.

Therefore, the Sole Shareholder resolves to acknowledge and approve the redemption and cancellation of the Repurchased Shares by the Company and the payment to be made by the Company to the Sole Shareholder in this respect.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the Company's share capital by an amount of twenty thousand one hundred and fifty-four Euro and forty-two cents (EUR 20,154.42) from its current amount of two hundred and seventy thousand seven hundred and two Euro and ninety cents (EUR 270,702.90) to two hundred and fifty thousand five hundred and forty-eight Euro and forty-eight cents (EUR 250,548.48) by the cancellation of the Repurchased Shares (the "Share Capital Decrease").

Sixth resolution

Further to the previous resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles (Share capital) to reflect the Share Capital Decrease, which shall read as follows:

" 5. Share capital.

5.1 The subscribed capital is fixed at two hundred and fifty thousand five hundred and forty-eight Euro and forty-eight cents (EUR 250,548.48) represented by (i) three hundred and twenty-one thousand two hundred and fifteen (321,215) ordinary shares (herein defined as the "Ordinary Shares") and (ii) one (1) preferred share (hereinafter defined as the "Preferred Share"), with a nominal value of seventy-eight Euro cents (EUR 0.78). The Company may also have mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of seventy-eight Euro cents (EUR 0.78) (the "MRP Shares"). The Preferred Share together with the Ordinary Shares and the MRP Shares shall be referred to as the "Shares."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand two hundred euros (EUR 2,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt- neuf janvier,

Par-devant le soussigné Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Staples International B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée en vertu des lois des Pays-Bas, ayant son siège (statutaire zetel) à Amsterdam, Pays-Bas et son siège social statutaire à Hoogoorddreef 62, 1101 BE Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas, et immatriculée au Handelsregiste sous le numéro 33010634, ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 29 janvier 2014.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de Staples Canada Luxco S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée immatriculée au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 74 rue de Merl, L-2146 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B151.862, et constituée par un acte notarié du notaire soussigné, en date du 26 février 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 843, page 40455 en date du 23 avril 2010. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte en date du 23 novembre 2012 et rédigé par le notaire soussigné et publié au Mémorial le 11 janvier 2013 numéro 72 page 3424.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant 100% du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.8.2 d) des Statuts (les Parts Sociales MRP et les Parts Sociales de Préférence) qui devra désormais se lire comme suit:

" **5.8.** Les Parts Sociales MRP et les Parts Sociales de Préférence

[...]

(d) Procédure de Rachat: Une notification écrite sera envoyée à chaque Associé MRP enregistré par lettre recommandée au moins vingt (20) jours avant la date de rachat, à... sa dernière adresse indiquée dans le registre des Associés, laquelle notifiera à cet Associé MRP le nombre des Parts Sociales MRP à être rachetées et indiquera la date de rachat, le prix de rachat et les procédures nécessaires afin de remettre les Parts Sociales MRP à la Société pour leur rachat et la date anticipée de l'Assemblée Générale décidant le rachat des Parts Sociales MRP. Le prix de rachat de ces Parts Sociales MRP sera payable à l'ordre du détenteur dont le nom figure sur le registre des Associés comme étant leur propriétaire sur le compte bancaire tel que fourni à la Société par cet Associé avant la date de rachat. Les Associés peuvent renoncer à la procédure décrite au présent article 5.8.2 d) s'ils y consentent tous dans une Résolution des Associés."

De plus, l'Associé Unique décide de corriger une erreur matérielle contenue dans la version française des Statuts concernant la numérotation des paragraphes f, g, h, l et j de l'article 5.8 des Statuts qui devront respectivement être remplacés par a, b, c, d et e.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de totalement refondre et modifier l'article 5.10 des Statuts qui se lira comme suit:

" **5.10.** En supplément de l'article 5.9, la Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi Luxembourgeoise; mais arts Sociales de Préférence ne pourront pas être rachetées ou autrement retirées jusqu'au 21^{ème} anniversaire de l'émission de telles parts sociales, à moins qu'il en soit autrement décidé par tous les Associés."

Troisième résolution

Conformément à l'article 5.8.2 a) b) des Statuts, l'Associé Unique décide d'autoriser le rachat de vingt-cinq mille sept cent quatre-vingts (25.780) Parts Sociales MRP de la Société à la date d'aujourd'hui.

Conformément à l'article 5.8.2 d) des Statuts tels que modifié par la résolution précédente, l'Associé Unique décide de renoncer à la Procédure de Rachat concernant le rachat de vingt-cinq mille sept cent quatre-vingts (25.780) Parts Sociales MRP par la Société.

Enfin, l'Associé Unique décide d'autoriser le rachat des Parts Sociales de Préférence par la Société à la date d'aujourd'hui conformément à l'article 5.10 des Statuts tel que modifié par la résolution précédente.

Quatrième résolution

Sur base des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de prendre acte et d'approuver l'effectivité des conditions précédentes au rachat et annulation de vingt-cinq mille sept cent quatre-vingts (25.780) Parts Sociales MRP et cinquante-neuf (59) Parts Sociales de Préférence comme décidé par une résolution du conseil de gérance de la Société adoptée à la date des présentes résolutions et sur base de comptes intermédiaires datés du 28 janvier 2014 de chacune des vingt-cinq mille sept cent quatre-vingts (25.780) Parts Sociales MRP et cinquante-neuf (59) Parts Sociales de Préférence avec une valeur nominale de soixante-dix-huit centimes d'Euros (EUR 0,78) (les "Parts Sociales Rachetées") à un prix de onze mille huit cent soixante-neuf Euro et quatre-vingt-quatre centimes (EUR 11.869,84) par Part Sociale MRP et de deux cent trois mille trois cent sept Euro et dix-sept centimes (EUR 203.307,17) par Part Sociale de Préférence.

Dès lors, l'Associé Unique décide de prendre acte et d'approuver le rachat et annulation des Parts Sociales Rachetées par la Société et le paiement devant être effectué par la Société à l'Associé Unique à cet égard.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de vingt mille cent cinquante-quatre Euros et quarante-deux centimes (EUR 20.154,42) de son montant actuel de deux cent soixante-dix mille sept cent deux Euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 270.702,90) à deux cent cinquante mille cinq cent quarante-huit Euro et quarante-huit centimes (EUR 250.548,48) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées (la "Réduction de Capital Social").

Sixième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts (capital social) afin de refléter la Réduction de Capital Social qui devra désormais se lire comme suit:

" **5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à deux cent cinquante mille cinq cent quarante-huit Euro et quarante-huit centimes (EUR 250.548,48) représenté par (i) trois cent vingt et un mille deux cent quinze (321.215) parts sociales ordinaires (ci-après les "Parts Sociales Ordinaires") et (ii) une (1) part sociale de Préférence (ci-après la "Part Sociale de Préférence")

ayant chacune une valeur nominale de soixante-dix-huit centimes d'Euro (EUR 0,78). La Société peut également avoir des parts sociales obligatoirement rachetable ayant chacune une valeur nominale de soixante-dix-huit centimes d'Euro (EUR 0,78) (ci-après les "Parts Sociales MRP"). La Parts Sociale de Préférence, ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales MRP seront ensemble désignées les "Parts Sociales".

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ deux mille Euro (EUR 2.000,-).

Fait et passé à Luxembourg, A la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: : S.LECOMTE, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 3 février 2014. Relation: LAC/2014/5105. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2014021770/180.

(140025638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Royal Ascot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 48.209.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 23 janvier 2014

1. M. Hans de GRAAF n'a pas été renouvelé dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. M. Jonathan MIGNON n'a pas été renouvelé dans son mandat d'administrateur.

3. Mme Chantal SCHMIT n'a pas été renouvelée dans son mandat d'administrateur.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. n'a pas été renouvelée dans son mandat de commissaire.

5. La société à responsabilité limitée A.T.T.C. DIRECTORS S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B59362, avec siège à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, représentée par son représentant permanent M. Jean-Pierre VAN KEYMEULEN, né à Alost (Belgique) le 23 janvier 1952, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, a été nommée administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

6. La société à responsabilité limitée A.T.T.C. SERVICES S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B59364, avec siège à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, représentée par son représentant permanent M. Edward PATTEET, né à Anvers (Belgique) le 7 mai 1957, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, a été nommée administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

7. Le nombre d'administrateur a été réduit de quatre (4) à trois (3).

8. La société anonyme A.T.T.C. CONTROL S.A., R.C.S. Luxembourg B60319, avec siège à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, a été nommée commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

9. Le siège a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

10. Monsieur Benedict Joseph André Thérèse HUYS, administrateur de sociétés, né à Menen (Belgique), le 22 juillet 1953, demeurant professionnellement au L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, a été nommé renouvelé dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

11. Monsieur Benedict Joseph André Thérèse HUYS, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Luxembourg, le 10 février 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ROYAL ASCOT S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014021746/36.

(140025813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Retfund Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 110.320.

Rectifiant l'acte déposé le 24 septembre 2013 numéro de dépôt L130163252.

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois janvier.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Sylvie Lexa, avec adresse professionnelle à L - 2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves,
Laquelle comparante, a exposé ce qui suit:

En date du 6 septembre 2013, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 45.417 de son répertoire, un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RETFUND CAPITAL S.A. (anciennement AERIUM RE-TAIL PROPERTIES HOLDING S.A.), avec siège social au 6a route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 110320 (la "Société").

Ledit acte a été soumis aux formalités de l'enregistrement le 10 septembre 2013 portant les références LAC72013/41208 et déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 24 septembre 2013 portant les références L130163252 et publié au Mémorial C numéro 2762 du 5 novembre 2013.

Or le requérant déclare par les présentes avoir constaté une erreur matérielle de dactylographie dans les versions anglaise et française de la quatrième résolution, la classification A et B des administrateurs ayant été omise.

Par la présente, la soussignée, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par les deux actionnaires de la Société en date du 2 septembre 2013 et annexés audit acte numéro 45.417 du répertoire du notaire soussigné, requiert la rectification de la quatrième résolution comme suit:

Version française erronée

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer deux nouveaux membres du conseil d'administration pour une période de 6 ans:

- Monsieur Geoffroy t'Serstevens, né le 2 novembre 1980 à Namur (Belgique) avec adresse professionnelle à L-2633 Senningerberg, 6A Route de Trèves.
- Madame Sylvie Lexa, née le 8 février 1954 à Mont-Saint-Martin (France) avec adresse professionnelle à L-2633 Senningerberg, 6A Route de Trèves.

L'assemblée générale des actionnaires décide de réélire comme administrateur pour une nouvelle période de 6 ans Monsieur Anthony Mehran Khoi.

Version rectifiée qui remplace la version erronée

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer deux administrateurs A pour une période de 6 ans:

- Monsieur Geoffroy t'Serstevens, né le 2 novembre 1980 à Namur (Belgique) avec adresse professionnelle à L-2633 Senningerberg, 6A Route de Trèves,
- Madame Sylvie Lexa, née le 8 février 1954 à Mont-Saint-Martin (France) avec adresse professionnelle à L-2633 Senningerberg, 6A Route de Trèves.

L'assemblée générale des actionnaires décide de réélire comme administrateur pour une nouvelle période de 6 ans Monsieur Anthony Mehran Khoi et le qualifier d'administrateur B.

Version erronée anglaise

The general meeting of the shareholders decides to appoint two new members of the Board of Directors for a period of 6 years:

- Mr Geoffroy t'Serstevens, born on November 2, 1980 in Namur (Belgium) with professional address in L-2633 Senningerberg, 6A Route de Trèves.
- Ms Sylvie Lexa, born on February 8, 1954 in Mont-Saint-Martin (France) with professional address in L-2633 Senningerberg, 6A Route de Trèves.

The general meeting of the shareholders decides to re-elect as director for a new period of 6 years Mr Anthony Mehran Khoi.

Version anglaise rectifiée qui remplace la version erronée

The general meeting of the shareholders decides to appoint two A directors for a period of 6 years:

- Mr Geoffroy t'Serstevens, born on November 2, 1980 in Namur (Belgium) with professional address in L-2633 Senningerberg, 6A Route de Trèves.

- Ms Sylvie Lexa, born on February 8, 1954 in Mont-Saint-Martin (France) with professional address in L-2633 Senningerberg, 6A Route de Trèves.

The general meeting of the shareholders decides to re-elect as director for a new period of 6 years Mr Anthony Mehran Khoi and to qualify him as B director.

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sylvie Lexa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 janvier 2014. LAC / 2014 / 4291. Reçu 12.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 février 2014.

Référence de publication: 2014021740/68.

(140024792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

London Residential II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 184.300.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

London Residential S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, having its registered office at 6D, Route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by John Weerts, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name London Residential II S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may acquire by purchase, subscription, or any other manner, transfer by sale, exchange or in any other manner, as well as short sell and margin trade or finance or in any other manner, stock, bonds, debentures, warrants, debt and equity securities and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto.

2.3 The Company may borrow in any form. It may issue shares and bonds (to the extent these are in registered form). The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of shares or bonds to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

2.4 The Company may also give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations in relation to margin trading and short selling activities or otherwise, or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

2.5 The Company may enter into, execute, deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to techniques and instruments designed to protect against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.6 The Company may also carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers. In the case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide that they shall be named “Manager A” or “Manager B”.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers can deliberate or act validly only if at least one Manager A and one Manager B are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting and in the case of equality of votes, no manager, including without limitation the chairman, shall have a casting vote.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any Manager A together with any Manager B. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any Manager A together with any Manager B.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any Manager A together with any Manager B, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision**Art. 19. Auditor(s).**

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article

3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by London Residential S.à r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Shareholder resolutions

The aforementioned person, representing the entire share capital of the Company and acting in place of the general meeting of shareholders has immediately passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The number of members of the board of managers is fixed at three.

3. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

- Farallon Partners Directors, LLC, a limited liability company existing under the laws of the United States, registered within the State of Delaware, Corporate Division, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States, and its business office for all communications at One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, California, 94111, U.S.A. as Manager A;

- Ronan Carroll, born on 11 November 1971 in Dublin, Ireland, with professional address at 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, as Manager B; and

- Juan Alvarez Hernandez, born on October 11, 1983, in Madrid, Spain, with professional address at 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, as Manager B.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille treize, le dix-neuf décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

London Residential S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, pas encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social à 6D, Route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg,

dûment représentée par John Weerts, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «London Residential II S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut acquérir, par achat, souscription ou de toute autre manière, aliéner par vente ou de toute autre manière, ainsi que vendre à découvert et faire des opérations d'achat-vente à terme ou sans terme avec marge ou sans marge ou financer des marges de couverture ou de toute autre manière sur titres, obligations, titres de créances, warrants, valeurs d'emprunt et de capital et autres valeurs ou investissements financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres et valeurs précités ou y afférant.

2.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et d'obligations (sous réserve qu'il s'agisse de titres nominatifs). La Société peut prêter des fonds y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'actions ou d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

2.4 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations en relation avec les opérations d'achat-vente à terme ou sans terme avec marge ou sans marge, le financement de marges de couverture et la vente à découvert ou de toute autre manière, ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

2.5 La Société peut passer, conclure, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

2.6 La Société peut également exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés se tiendront au siège social de la Société ou aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés

sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, les associés, peuvent décider de les appeler "Gérant A" ou "Gérant B".

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens

équivalent à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins un Gérant A et un Gérant B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance et, en cas d'égalité des voix, aucun gérant, en ce compris le président du conseil de gérance, ne disposera d'une voix prépondérante.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par un Gérant A et un Gérant B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président par un gérant A et un gérant B.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par London Residential S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé

La comparante susmentionnée, représentant l'intégralité du capital social de la Société et agissant au nom et pour le compte de l'assemblée générale des associés, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg.

2. Le nombre de membres du conseil de gérance est fixé à trois.

3. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

- Farallon Partners Directors, LLC, une limited liability company existant sous les lois des Etats-Unis, immatriculée auprès du State of Delaware, Corporate Division, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis, et son siège d'affaire pour toute communication au One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, Californie, 94111, U.S.A. en tant que Gérant A;

- Ronan Carroll, né le 11 novembre 1971 à Dublin, Irlande, résidant professionnellement au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que Gérant B; et

- Juan Alvarez Hernandez, né le 11 octobre 1983, à Madrid, Espagne, résidant professionnellement au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que Gérant B.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. WEERTS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60499. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 février 2014.

Référence de publication: 2014021589/526.

(140026041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Leodick S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 178.448.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 février 2014.

Référence de publication: 2014021607/10.

(140025790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

eDreams ODIGEO, Société Anonyme,

(anc. LuxGEO Parent S.à r.l.).

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 159.036.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of January;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

AXEUROPE S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159139,

acting as shareholder and as holder of the voting rights of the Class D Shares held by Dana Dunne, David Elizaga and Philippe Vimard which are pledged pursuant to share pledge agreements dated 13 December 2013,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, employee, with professional address in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a power of attorney, given under private seal on 15 January 2014;

Luxgoal S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 282, route de Longwy, L-1940, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152268,

acting as shareholder and as holder of the voting rights of the pledged Class D Shares held by Dana Dunne, David Elizaga and Philippe Vimard pursuant to share pledge agreements dated 13 December 2013,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, pre-named, by virtue of a power of attorney, given under private seal on 15 January 2014;

G Co-Investment I S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161794,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, pre-named, by virtue of a power of attorney, given under private seal on 15 January 2014;

G Co-Investment II S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161796,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, pre-named, by virtue of a power of attorney, given under private seal on 15 January 2014;

G Co-Investment III S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175922,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, pre-named, by virtue of a power of attorney, given under private seal on 15 January 2014; and

G Co-Investment IV S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183199,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, pre-named, by virtue of a power of attorney, given under private seal on 15 January 2014.

The said powers of attorneys, initialed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing parties and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The above mentioned entities are the shareholders which are also holders of all voting rights of LuxGEO Parent S.à.r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of two hundred thirty-four million eight hundred sixty-two thousand one hundred fourteen euro and sixty-five cents (EUR 234,862,114.65), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159036, incorporated by a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on February 14, 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1001 of May 13, 2011 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on December 13, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Such appearing person, acting in his above stated capacity, has required the officiating notary to draw up as follows:

The agenda of the meeting is the following:

- Change of the Company's name from "LuxGEO Parent S.à r.l." to "eDreams ODIGEO" and subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association;
- Miscellaneous.

Sole resolution

The meeting resolves to change the name of the Company from "LuxGEO Parent S.à r.l." to "eDreams ODIGEO" and to amend article 1 of the Company's articles of association to read as follows:

" Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of "eDreams ODIGEO" (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation."

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seizième jour de janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

AXEUROPE S.A., une société anonyme régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159139,

agissant en tant qu'associé et en tant que détenteur des droits votes des parts sociales de catégorie D détenues par Dana Dunne, David Elizaga et Philippe Vimard qui font l'objet d'un nantissement en vertu de contrats de nantissements en date du 13 décembre 2013,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Christian DOSTERT, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 15 janvier 2014;

Luxgoal S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 282, route Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152268,

agissant en tant qu'associé et en tant que détenteur des droits votes des parts sociales de catégorie D détenues par Dana Dunne, David Elizaga et Philippe Vimard qui font l'objet d'un nantissement en vertu de contrats de nantissements en date du 13 décembre 2013,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Christian DOSTERT, préqualifié, aux termes d'une procuration donnée le 15 janvier 2014;

G Co-Investment I S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 282, route Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161794,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Christian DOSTERT, préqualifié, aux termes d'une procuration donnée le 15 janvier 2014;

G Co-Investment II S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 282, route Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161796,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Christian DOSTERT, préqualifié, aux termes d'une procuration donnée le 15 janvier 2014;

G Co-Investment III S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 282, route Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175922,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Christian DOSTERT, préqualifié, aux termes d'une procuration donnée le 15 janvier 2014; et

G Co-Investment IV S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 282, route Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183199,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Christian DOSTERT, préqualifié, aux termes d'une procuration donnée le 15 janvier 2014.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les entités susmentionnées sont les associés détenteurs de l'ensemble des droits de vote de LuxGEO Parent S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de deux cent trente-quatre millions huit cent soixante-deux mille cent quatorze euros et soixante-cinq centimes (EUR 234.862.114,65), ayant son siège social au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159036, constituée par un acte de Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), daté du 14 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1001 du 13 mai 2011 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire instrumentaire en date du 13 décembre 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour est le suivant:

- Changement du nom de la Société de "LuxGEO Parent S.à r.l." en "eDreams ODIGEO" et modification en conséquence de l'article 1 des statuts de la Société;
- Divers.

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier le nom de la Société de "LuxGEO Parent S.à r.l." en "eDreams ODIGEO" et de modifier l'article 1 des statuts de la Société pour qu'il soit rédigé comme suit:

“ **Art. 1^{er}**. Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "eDreams ODIGEO" (ci-après la "Société") laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 janvier 2014. LAC/2014/2977. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 février 2014.

Référence de publication: 2014021594/152.

(140025781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Multi Units Luxembourg, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.129.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014021644/10.

(140025661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Orion IV European 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 184.299.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-fourth day of January.

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of forty-six thousand five hundred euro (EUR 46,500.-), having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 173.948,

here represented by Maître Juliette Feitler, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on January 15, 2014,

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the "Company") in the form of a société à responsabilité limitée (S.à r.l.) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of association.

The Company will exist under the name of "Orion IV European 11 S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested third parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is, in Luxembourg and/or abroad, the holding of participations in other companies and/or enterprises and the direct and/or indirect financing of the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participations securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever;

- exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments;

- grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever;

- deposit cash with banks or with any other depositaries and invest it in any other matter;

- in order to raise the funds which it needs in order to carry out its activity within the frame of its object, make loans in any form whatsoever, accept any deposit on behalf of companies or enterprises in which it holds a participation or which are part of its group, issue any debt instruments in any form whatsoever.

It may also acquire, hold, develop and/or sell, directly or indirectly (either through branches or subsidiaries located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as the case may be), real estate/assets of whatever nature located either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

It may carry out any transactions whatsoever, whether commercial, financial, with respect to movables or immovable, which are directly or indirectly connected with its object.

It may in any manner hold interests in any business, enterprises or companies whose object is identical, analogous or similar to or connected with its own or which are likely to further the development of its enterprises.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Capital. The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-) divided into fifteen thousand (15,000) shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each (the "Shares").

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meeting of shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of these articles of association of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a single shareholder. The Shares may be transferred freely amongst other shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance to article 1690 of the Civil Code.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by the law for any amendment of these articles of association.

Chapter III. - Board of Managers

Art. 8. Management. The Company is managed by a board of at least three (3) managers, shareholders or not, appointed by decision of the shareholders for an unlimited period.

Retiring managers are eligible for re-election. Managers may be removed with or without cause at any time by the shareholders at a simple majority.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary of the Company and such other officers as it shall see fit.

None of these appointees need to be members of the board of managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two (2) members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice convening it.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members are present or represented.

One or more managers may participate in a board meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Managers unable to be present or deemed present at a meeting may delegate in writing another member of the board to represent them and to vote in their name.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution is equal, the chairman has a casting vote.

In case of urgency, resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Copies or extracts are signed by the chairman or any two members of the board of managers.

Art. 10. Powers of the board of managers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may with the prior approval of the general meeting of shareholders entrust the day-to-day management of the Company's business to one of its members appointed managing manager.

The board may further delegate specific powers to managers or other officers.

It may appoint agents with definite powers, and revoke such appointments at any time.

Without prejudice to the foregoing powers, all acts binding the Company and all powers and mandates must be signed by any two (2) managers or by any two (2) persons to whom signatory authority has been delegated by the managers.

Any litigation, whether as plaintiff or as defendant, shall be conducted by the board of managers in the Company's name. All writs or judicial acts are validly issued in the name of the Company alone.

Art. 11. Indemnity of managers. The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other Company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. - Shareholders resolutions

Art. 12. Powers of the Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law. Decisions by the shareholders may be adopted by written resolutions signed by all the shareholders.

Art. 13. General Meetings, Adoption of Resolutions. General meetings are convened by the board of managers at such place and with such agenda as determined by the board of managers. General meetings may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of force majeure so require. The shareholders may as well adopt resolutions in writing.

Art. 14. Procedure, Vote. A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder. Except as otherwise required by law or these articles of association, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of Shares represented. Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by anyone manager of the Company.

Chapter V. - Financial year, distribution of costs

Art. 15. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

The board of managers shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 16. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends. The board of managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of association, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, any remainder to the holders of the Shares according to the rules of priority and proportions, if any, set out in article 16 for the appropriation of profits.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 18. Applicable law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The fifteen thousand (15,000) shares issued have been subscribed by Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., aforementioned, for the price of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

a) Mr Nicolas Brimeyer, born on 2 February 1941 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with private address at 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

b) Mr Christopher Jenner, born on 11 November 1944 in Edinburgh, Scotland, with private address at 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg;

c) Mr Olivier de Nervaux, born on 5 January 1946 in Paris, France, with private address at 42, boulevard de la Tour Maubourg, F-75007 Paris, France;

d) Mr Anthony Halligan, born on 17 March 1962 in Christchurch, New-Zealand, with private address at 43, Cambridge Road, West Wimbledon, GBSW20 0QB London, United Kingdom; and

e) Mr Ronald W. de Koning, born on 29 December 1961 in Nijmegen, The Netherlands, with private address at Korteraarseweg 59, NL - 2461 GH Ter Aar, The Netherlands.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre janvier.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quarante-six mille cinq cents euros (EUR 46.500,-), ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.948,

dûment représentée par Maître Juliette Feitler, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 janvier 2014.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination «Orion IV European 11 S.à r.l.».

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront faites et portées à la connaissance des personnes intéressées par l'une des personnes ou l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la prise de participations dans d'autres sociétés et entreprises et le financement direct et indirect des sociétés et entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

Elle peut notamment:

- acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient;

- exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers;

- accorder toute assistance financière directe et indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit;

- déposer ses liquidités en banque ou auprès de tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière;

- en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit.

Elle peut également acquérir, détenir, développer et/ou céder, directement ou indirectement (soit par le biais de succursales soit par le biais de filiales situées, selon le cas, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger), tout bien immobilier/actifs de quelque nature que ce soit situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions prévues par la loi.

Chapitre II. - Capital, parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital émis de la Société est fixé à quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) divisé en quinze mille (15.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les «Parts Sociales»).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de Parts Sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées la loi pour toute modification des statuts.

Chapitre III. - Conseil de Gérance

Art. 8. Gestion. La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins trois (3) gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés pour une période illimitée.

Les gérants sortants sont rééligibles. Les gérants sont révocables à tout moment avec ou sans cause, par décision des associés prise à la majorité simple.

Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, les réunions du conseil sont présidées par un gérant présent.

Le conseil de gérance pourra désigner un secrétaire de la Société et tels autres agents qu'il jugera convenir.

Aucun de ceux-ci n'a besoin d'appartenir au conseil de gérance.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux (2) de ses membres.

Les réunions du conseil de gérance se tiennent au lieu, à la date et à l'heure indiqués dans la convocation.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant empêché peut par écrit donner pouvoir à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

En cas d'urgence, les résolutions signées de tous les gérants seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique.

Les décisions du conseil de gérance seront constatées dans des procès-verbaux qui seront signés par le président de la réunion et le secrétaire (le cas échéant). Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des associés, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres qui portera le titre de gérant-délégué.

Il peut aussi déléguer des pouvoirs spécifiques à des gérants et fondés de pouvoirs.

Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis, et les révoquer en tout temps.

Sans préjudice des pouvoirs de délégation susmentionnés, tous les actes qui engagent la Société, tous les pouvoirs et toutes les procurations doivent, être signés par deux (2) gérants, ou par deux (2) personnes à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par les gérants.

Tout procès, tant en demandant qu'en défendant, sera suivi par le conseil de gérance au nom de la Société. Tous les exploits ou autres actes judiciaires seront valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 11. Indemnisation des gérants. La Société s'engage à indemniser tout gérant ou fondé de pouvoir et leurs successeurs, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de tout et contre toutes dépenses raisonnablement exposées par lui en rapport avec toutes demandes en justice, procès ou procédure à laquelle il devient partie pour être ou avoir été gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société de laquelle la Société est un actionnaire ou un créancier et par laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé; le tout sauf pour ce qui est des demandes en justice, procès ou procédure dans lesquelles il sera jugé responsable pour négligence ou fraude. Dans le cas d'une transaction, l'indemnité sera accordée uniquement en rapport avec des affaires couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseiller juridique que la personne indemnisée n'a commis aucune violation de ses obligations. Le présent droit à indemnités n'exclut pas l'exercice d'autres droits auxquels il peut prétendre.

Chapitre IV. - Assemblée Générale des Associés

Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés. Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi. Les décisions de l'assemblée générale peuvent être prises par voie de résolutions écrites, signées de tous les associés.

Art. 13. Assemblée générale annuelle/Adoption de résolutions. Les assemblées générales sont convoquées par le conseil de gérance en tel lieu et avec tel ordre du jour qui sera déterminé par le conseil de gérance. Les assemblées générales peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les gérants. Les associés peuvent également prendre des résolutions par écrit.

Art. 14. Procédure, Vote. Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être associé. Sauf disposition contraire de la loi ou des présents statuts, les décisions sont prises à la majorité des votes émis, sans considération de la proportion de capital représenté. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par un gérant de la Société.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil de gérance prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le conseil de gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil de gérance détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, à tous les créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) apparaissant au passif de la Société;

(ii) en second lieu, un quelconque solde à tous les propriétaires de Parts Sociales suivant les règles de priorité et les proportions, le cas échéant, prévues à l'article 16 pour la répartition des profits.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les quinze mille (15.000) parts sociales émises ont été souscrites par Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-).

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) est entièrement affecté au capital social de la Société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:
 - a) Monsieur Nicolas Brimeyer, né le 2 février 1941 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant sa résidence personnelle au 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - b) Monsieur Christopher Jenner, né le 11 novembre 1944 à Edimbourg, Ecosse, ayant sa résidence personnelle au 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg;
 - c) Monsieur Olivier de Nervaux, né le 5 janvier 1946 à Paris, France, ayant sa résidence personnelle au 42, boulevard de la Tour Maubourg, F-75007 Paris, France;
 - d) Monsieur Anthony Halligan, né le 17 mars 1962 à Christchurch, Nouvelle Zélande, ayant sa résidence personnelle au 43, Cambridge Road, West Wimbledon, GB - SW20 0QB Londres, Royaume-Uni; et
 - e) Monsieur Ronald W. de Koning né le 29 décembre 1961 à Nijmegen, Pays- Bas, ayant sa résidence personnelle au Korteraarseweg 59, NL - 2461 GH Ter Aar, Pays-Bas.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Feitler, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 30 janvier 2014. REM/2014/291. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 10 février 2014.

Référence de publication: 2014021669/422.

(140026033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Staples Canada Luxco II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 156.121.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68224 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014021767/10.

(140025602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Tizza Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.930.468,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 184.243.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des associés de TIZZA FINANCE, une société française ayant son siège social au 17, avenue de la Celle Saint Cloud, 92420, Vaucresson, France (la «Société» - l'«Assemblée»).

L'Assemblée s'est ouverte à 11h15 sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

a) approbation des comptes intérimaires de la Société en date du 30 septembre 2013 et fixation du montant du capital social de la Société;

b) transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société de la France vers le Grand Duché de Luxembourg, sans dissolution de la Société, la personnalité juridique de la Société étant maintenue, acceptation de la nationalité luxembourgeoise de la Société par la Société et soumission de la Société aux lois du Grand Duché de Luxembourg;

c) adoption de la forme sociale et transformation de la Société en une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois;

d) refonte des statuts de la Société pour les mettre en conformité avec les lois du Grand Duché de Luxembourg;

e) confirmation de la nomination des gérants de la Société, détermination de la durée de leurs mandats et de leurs rémunérations;

f) détermination de l'adresse du siège social de la Société; et

g) divers.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par le mandataire et par les membres du bureau de l'Assemblée, sera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le pouvoir des associés représentés, signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera également annexé au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à cette Assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour duquel les associés ont été informés avant l'Assemblée.

Le Président expose les différents points de l'agenda. En particulier, le Président expose que la Société a l'intention de transférer son siège social et son administration centrale de la France vers le Grand Duché de Luxembourg, qu'une assemblée des associés s'est tenue le 30 septembre 2013, durant laquelle le transfert a déjà été décidé et toutes les

formalités requises à cet égard par les lois françaises ont été accomplies. Il conclut que le but de l'Assemblée est de décider, sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, du même transfert et d'adapter les statuts de la Société au droit luxembourgeois.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver les comptes intérimaires de la Société en date du 30 septembre 2013.

L'Assemblée décide de prendre connaissance du fait que la valeur totale de l'actif et du passif de la Société est au moins égale à son capital social étant de trois millions neuf cent trente mille quatre cent soixante-huit Euros (EUR 3.930.468,-) et de fixer le capital social de la Société à trois millions neuf cent trente mille quatre cent soixante-huit Euros (EUR 3.930.468,-) représenté par quatre millions cent soixante-douze mille cinq (4.172.005) parts sociales sans indication de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées. L'Assemblée reconnaît également sur base d'une déclaration écrite du gérant de la Société que les capitaux propres de la Société ne sont pas inférieurs au capital social tel que déterminé ci-dessus.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société de la France vers le Grand Duché de Luxembourg, sans dissolution de la Société, la personnalité juridique de la Société étant maintenue.

L'Assemblée décide ensuite d'approuver que la Société doit accepter et accepte par les présentes la nationalité luxembourgeoise et qu'à compter de maintenant, la Société doit être et est par les présentes soumise aux lois du Grand Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de transformer la Société en une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de procéder à la refonte des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois du Grand Duché de Luxembourg, et d'adopter les statuts suivants:

« **Art. 1^{er}. Forme sociale et dénomination.** Ceux-ci sont les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui porte la dénomination de TIZZA FINANCE (ci-après la «Société»).

La Société sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est (i) la détention de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, des entités de type partenariats (partnerships) ou d'autres entités, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et (iii) l'acquisition, la propriété, l'administration, le développement, la gestion et la disposition de son portefeuille. La Société peut conclure tout contrat relatif à l'acquisition, la souscription ou la gestion des instruments précités et au financement y relatif.

2.2 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes, de notes et d'autres instruments convertibles ou non, sans offre au public.

2.3 La Société peut accorder une assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société du groupe ainsi qu'à toutes autres entités ou personnes, étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. Elle pourra également fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société du groupe, ainsi qu'à toute autre entité ou personne pourvu que la Société ne conclut pas une transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. La Société pourra également hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs.

2.4 La Société peut généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

2.5 De manière générale elle peut accorder son assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle et de supervision et mener toute opération qu'elle jugerait utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

2.6 La Société pourra aussi acquérir des brevets, des licences et/ou tous types de droits intellectuels ou industriels, pour directement ou indirectement les exploiter et les développer. La Société pourra vendre, céder ou autrement disposer d'une partie ou de tous ses brevets, licences et/ou tous types de droits industriels ou intellectuels.

2.7 La Société pourra aussi investir dans l'immobilier et/ou tous types de droits immobiliers, et directement ou indirectement les exploiter et les développer. La Société pourra vendre, céder ou autrement disposer d'une partie ou de tous ses avoirs ou droits immobiliers.

2.8 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale ou financière, ainsi que toute transaction concernant des biens meubles ou immeubles, qui sont en rapport direct ou indirect avec son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg - Ville.

4.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

4.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'éventualité où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) déterminerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou des développements sociaux ont eu lieu ou sont imminents qui interféreraient avec les activités normales de la Société en son siège social ou avec la fluidité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de telles circonstances extraordinaires; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera une société Luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) de la Société.

4.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social - Parts sociales.

5.1 - Capital Souscrit

5.1.1 Le capital social est fixé à trois millions neuf cent trente mille quatre cent soixante-huit (3.930.468) euros représenté par quatre millions cent soixante-douze mille cinq (4.172.005) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées.

5.1.2 Toute prime d'émission payée sur toute part sociale est allouée à une réserve conformément aux dispositions de cet Article. Les décisions quant à l'utilisation de la réserve de prime d'émission seront prises par le(s) associé(s), sous réserve de la Loi et des présents Statuts.

5.1.3 La Société peut accepter des apports sans émettre de parts sociales ou d'autres titres en contrepartie et peut allouer de tels apports à une ou plusieurs réserves. Les décisions quant à l'utilisation de telles réserves seront prises par le(s) associé(s) ou par le(s) gérant(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts.

5.2 - Modification du Capital Social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'Article 7 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'Article 199 de la Loi.

5.3 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires, les usufruitiers et nus propriétaires, créanciers et débiteurs de parts sociales gagées doivent désigner une seule personne qui les représente vis-à-vis de la Société.

5.4 - Transfert de Parts Sociales

5.4.1 Dans l'hypothèse d'un associé unique, les parts sociales de la Société détenues par cet associé unique sont librement transmissibles.

5.4.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun des associés ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux Articles 189 et 190 de la Loi.

5.4.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs à des tiers non-associés si des associés représentant au moins les trois quarts du capital social n'y ont consenti.

5.4.4 Les transferts de parts sociales doivent être documentés par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne seront opposables à la Société ou aux tiers qu'à compter du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation par celle-ci en conformité avec les dispositions de l'Article 1690 du Code Civil.

5.5. Rachat de Parts Sociales. La Société peut racheter ses parts sociales pourvu que des réserves suffisantes soient disponibles à cet effet. Les parts sociales rachetées et détenues par la Société ne seront pas prises en compte pour la détermination du quorum et de la majorité et le droit de vote y attaché sera suspendu.

5.6 - Registre des Parts Sociales.

Toutes les parts sociales ainsi que leurs transferts sont consignées dans le registre des associés conformément à l'Article 185 de la Loi.

Art. 6. Gestion.

6.1 - Nomination et Révocation

6.1.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le conseil de gérance devra être composé de gérants A et B. Le(s) gérant(s) n'est/ne doivent pas nécessairement être associé(s).

6.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par décision des associés.

6.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

6.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance peuvent être rémunérés pour ses/leurs service(s) en tant que gérant(s) ou remboursés de leurs dépenses raisonnables sur décision des associés.

6.2. Pouvoirs.

6.2.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

6.2.2 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra sous-déléguer sa compétence pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

6.2.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (s'il y en a), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de ce mandat.

6.3. Représentation et Pouvoir de Signature.

6.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations en conformité avec l'objet social de la Société.

6.3.2 La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes d'un gérant A et un gérant B ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par un gérant A et un gérant B et/ou le conseil de gérance.

6.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Réunions

6.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés et qui sera soumis aux mêmes règles de confidentialité que celles applicables aux gérants.

6.4.2 Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par tout membre du conseil de gérance. La convocation, contenant l'ordre du jour et le lieu de la réunion, doit être envoyée par lettre (envoyée par courrier express ou courrier spécial), télégramme, télex, télécopie ou e-mail au moins 3 jours avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans la convocation et dans ce cas, un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion sera suffisant. Il peut être renoncé à toute convocation par le consentement de chaque gérant exprimé lors de la réunion ou par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus dans un calendrier préalablement adopté par décision du conseil de gérance. Tous les efforts raisonnables seront effectués de sorte que, préalablement à toute réunion du conseil, une copie des documents et / ou supports à discuter ou adopter par le conseil lors de cette réunion soit fournie à chaque gérant.

6.4.3 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance dont au moins un gérant A et un gérant B. Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix exprimées des gérants présents ou représentés à cette réunion y compris le vote positif d'au moins un gérant A et un gérant B.

6.4.4 Les décisions du conseil de gérance seront consignés dans des procès-verbaux, à signer par le président du conseil de gérance de la Société ou par un gérant A et un gérant B.

6.4.5 Des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants, produiront effet au même titre qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

6.4.6 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux et résolutions qui pourraient être produits en justice ou autre seront signés par le président du conseil de gérance de la Société ou par un gérant A et un gérant B.

6.4.7 Un gérant peut nommer un autre gérant (mais pas toute autre personne) pour agir comme son représentant à une réunion du conseil pour assister, délibérer, voter et exercer toutes ses fonctions en son nom à cette réunion du conseil. Un gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs gérants à une réunion du conseil à condition que (sans préjudice des exigences de quorum) au moins deux gérants sont physiquement présents à une réunion du conseil tenue physiquement ou participent en personne à une réunion du conseil tenue conformément aux dispositions de l'Article 6.4.8.

6.4.8 Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

6.5 - Responsabilité des Gérants

Aucun gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements valablement entrepris par lui au nom de la Société.

Art. 7. Décisions des associés.

7.1 Pour autant que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi et les Articles 200-1 et 200-2 de la Loi, entre autres, s'appliqueront. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

7.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a autant de voix qu'il possède de parts sociales.

7.3 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, étant entendu que si cette majorité n'est pas atteinte, les associés peuvent être convoqués à nouveau ou consultés à nouveau par écrit par lettre recommandée, et les décisions seront valablement prises par la majorité des voix exprimés, indépendamment de la quotité du capital social représenté.

7.4 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf le cas de changement de nationalité qui requiert un vote unanime, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, sous réserve des dispositions de la Loi.

7.5 Une assemblée des associés peut valablement délibérer et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation soit par écrit, soit à l'assemblée des associés en question, en personne ou par un représentant autorisé.

7.6 Un associé peut se faire représenter à une assemblée des associés en désignant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'est pas nécessairement un associé.

7.7 La tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte précis des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

7.8 Les conditions de majorité applicables à l'adoption de décisions par l'assemblée des associés s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de décisions écrites des associés. Les décisions écrites des associés sont valablement prises dès réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopie ou en tant que pièces jointes de courrier électronique) des votes des associés représentant la majorité requise pour l'adoption des décisions en question, indépendamment du fait que tous les associés aient voté ou non.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des associés. Au moins une réunion des associés devra être tenue chaque année. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), cette assemblée générale annuelle des associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans l'avis de convocation de l'assemblée.

Art. 9. Audit.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société devront être supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'Article 200 de la Loi, qui ne sont pas nécessairement associés. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes agiront en collège et formeront le conseil des commissaires aux comptes.

9.2 Sans tenir compte de ce qui précède, la Société sera surveillée par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) lorsqu'il existe une obligation légale à cet effet ou si la Société est autorisée par la loi à opter pour, et choisit d'opter pour, la nomination d'un réviseur(s) d'entreprises agréé(s) au lieu d'un commissaire aux comptes. Le réviseur(s) d'entreprises agréé(s) sera nommé sur une base annuelle (le mandat étant renouvelable également sur base annuelle).

Art. 10. Exercice social - Comptes annuels.

10.1 - Exercice Social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, à titre transitoire, le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes les dates étant comprises comme incluses).

10.2 - Comptes Annuels

10.2.1 Chaque année, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, un bilan et un compte de profits et pertes conformément aux dispositions de l'Article 197 de la Loi.

10.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire désigné, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire, le bilan, le compte de profits et pertes et, le cas échéant, le rapport du/des commissaire(s) aux compte(s) conformément à l'Article 200 de la Loi. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), cet examen ne sera autorisé que quinze jours avant la réunion.

Art. 11. Distribution des profits.

11.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société devra être alloué à une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

11.2 Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) proportionnellement à leur participation dans la Société.

11.3 Sauf disposition contraire prévue dans les présents Statuts, chaque part sociale donne droit à une part des actifs et bénéfices de la Société en proportion avec le nombre des parts sociales existantes.

11.4 Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant peut/peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes aux associés avant la fin de l'exercice sur la base d'un état des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve devant être établie conformément à la Loi ou les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas à des bénéfices réellement réalisés peuvent être récupérées de(s) l'associé(s) concerné(s).

Art. 12. Dissolution - Liquidation

12.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

12.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

12.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 13. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi».

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte de l'expiration du mandat du gérant actuel à la date des présentes, décide de fixer le nombre de gérants à deux (2) et de confirmer les personnes suivantes comme gérants de la Société, avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

- Mr. David OBERT, né le 10 novembre 1962 à Aix-en-Provence, de nationalité française, résidant au 17 avenue de la Celle Saint Cloud, 92420, Vaucresson, gérant de catégorie B, et

- Mr. Jean Lambert, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, résidant professionnellement au 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, gérant de catégorie A.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de fixer le siège social de la Société au 19, rue Eugène Rupert, Luxembourg, L2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ trois mille trois cents euros (EUR 3.300,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant à Esch-sur-Alzette, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 janvier 2014. Relation: EAC/2014/246. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014021821/314.

(140025273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Anteus Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 43, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 135.864.

—
Extrait de la résolution prise par les actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 11 novembre 2013 au siège social de la société

1. L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler la Mandat des Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2019 comme suit:

- Monsieur Bruno Abbate, Administrateur de catégorie B, durée du Mandat déterminée, domicilié 2 Place de Strasbourg L-2562 Luxembourg;

- Madame Isabelle Claude, Administrateur de catégorie B, durée du Mandat déterminée, domiciliée 2 Place de Strasbourg L-2562 Luxembourg;

- Monsieur Daniel Salzmann, Président du Conseil d'Administration, Administrateur de catégorie A, durée du Mandat déterminée, domicilié 10 Chemin de la Moraine CH-1162 Saint-Prex.

2. L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler la Mandat du Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2019 comme suit:

- I.C. DOM-COM Sàrl, R.C.S. Luxembourg B133127, durée du Mandat déterminée, 2 Place de Strasbourg L-2562 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANTEUS CAPITAL PARTNERS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014023110/24.

(140028297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Alba Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 450.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 159.342.

—
Extrait des résolutions circulaires prises par le Conseil d'administration de la Société en date du 11 février 2014

- Le siège social de la société est transféré du 25, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg au 23, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg avec effet au 31 janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014023102/12.

(140027670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Brandbev S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 80.984.

—
EXTRAIT

L'assemblée extraordinaire des actionnaires du 28 Janvier 2014 décide que les personnes suivantes sont nommées gérants de la société, le mandat prenant fin après l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels 2016:

CONSEIL DE GERANCE

Personne physique:

- Monsieur Richard Neumann, né le 31 Octobre 1982 à Gotha (Allemagne), demeurant 18 Klaus-Kordel Strasse, 54296 Trier, (Allemagne);

- Monsieur Antonio Frascogna, né le 21 Août 1982 à Naples (Italie), demeurant 597 Chaussée de Roodebeek, 1200 Woluwe-Saint-Lambert, (Belgique)

Pour extrait conforme

Munsbach.

Référence de publication: 2014023172/18.

(140028511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Boxhorn Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 142.689.

Il résulte qu'en date du 19 décembre 2013:

Bella Management Group Limited, limited company, avec adresse à 197, Main Street, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registrar of BVI Companies sous le numéro 1578081

a transféré 1.250.000 parts sociales

à Dimio Holding Limited, limited company, avec adresse à 17, Gr. Xenopoulou, 3106 Limassol, Chypre, enregistrée auprès du Companies' Registrar in Cyprus sous le numéro HE323438.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014023169/16.

(140028289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

B&T Tradinvest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 124.235.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 6 février 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1905 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- Société anonyme B & T TRADINVEST S.A., immatriculée au RCS sous le numéro B124235, avec siège social à L-3511 DUDELANGE, 53-55 rue de la Libération, dénoncé en date du 18 décembre 2007;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge, et liquidateur Maître Claire CLESSE, avocat, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 février 2014 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Claire CLESSE

Le liquidateur

Référence de publication: 2014023153/19.

(140028441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Claren Road Master LuxCo B, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.458.

En date du 3 février, 2014, l'Actionnaire unique, Claren Road Master Luxco T S.à r.l., ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 161.445, représentée par M Albert Marino, gérant A, demeurant à New York et M Cédric Bradfer, gérant B, demeurant en Belgique, a pris les résolutions suivantes:

1. A nommé M Justin Shih, né le 15 août 1984, ayant son adresse professionnelle à 57 Berkeley Square, Lansdowne House, London W1J 6ER, Royaume-Uni, en tant que gérant A de la Société avec effet le 10 février 2014 pour une période indéterminée

2. A révoqué le mandat de M John P. Berkery, né le 22 octobre 1979, ayant son adresse professionnelle à 57 Berkeley Square, Lansdowne House, London W1J 6ER, Royaume-Uni, en tant que gérant A de la Société avec effet le 10 février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014023211/19.

(140027842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Arroyo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 79.956.

Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 25 novembre 2013

1^{ère} Résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Christophe BLONDEAU avec effet au 06 juin 2013, de sa fonction d'Administrateur de catégorie B au sein de la Société et décide de coopter, avec effet au 06 juin 2013, Madame Brigitte DENIS, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, au poste d'Administrateur de catégorie B. Madame Brigitte DENIS terminera le mandat de son prédécesseur.

3^{ème} Résolution

Le Conseil d'Administration prend acte du changement d'adresse de Monsieur Nicolas D'IETEREN, Administrateur, qui sera dorénavant: Chalet Le Rosalp 108, CH-1972 Anzère.

ARROYO S.A.

Référence de publication: 2014023143/17.

(140027934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Ambassadeur (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 40.188.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 4 février 2014

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Harmen Roel KRANENBERG, administrateur de société, demeurant professionnellement au 67, Utrechtsweg NL-3704 Ad Zeist

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014023133/14.

(140028060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

ACM Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 180.798.

L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Christian KLAR, gérant de la Société, est la suivante: 26-28, rue Edward Steichen, bureau 222, 2^{ème} étage, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014023124/10.

(140027776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Déclic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 50.424.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 27 décembre 2013 à Luxembourg

Le conseil décide de transférer le siège social du 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014023273/13.

(140027801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Chestnut Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 169.510.

—
Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique en date du 5 février 2014

Il est porté à la connaissance de tous que Monsieur Christian Knauff, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, remplacera Monsieur Gerard van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg en tant que représentant permanent de la société Lux Business Management S.à r.l., administrateur de la société Chestnut Investments S.A..

Luxembourg, le 5 février 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014023204/16.

(140027972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Aska, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 63, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 62.448.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASKA SARL

Référence de publication: 2014023148/10.

(140028411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Fashion Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 162.552.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire du 31 Décembre 2013

Il résulte de l'AGE tenue ce 31 décembre 2013 que l'adresse du siège social est modifiée comme suit:

Transfert vers: n° 18 Route de Bigonville

L-8832 ROMBACH

FASHION CORPORATION SA

Référence de publication: 2014023328/12.

(140027903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Domtar Lux SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 7.650.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 182.229.

—
Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 23 décembre 2013 que:

- la Société A3T SA, ayant son siège social au 44, avenue Grande-Duchesse, L-1330 Luxembourg, Luxembourg, est démise de ses fonctions;

- la Société A3T SA, ayant son siège social au 44, avenue Grande-Duchesse, L-1330 Luxembourg, Luxembourg, a été nommée en qualité de Réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera tenue en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014023268/16.

(140027837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Cidron Cider S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 178.129.

—
Extrait de la décision de l'associé unique prise au Luxembourg le 13 décembre 2013

1. L'associé unique décide de nommer Monsieur Claes Johan Geijer, né le 15 juin 1957 à Stockholm, Suède, ayant son adresse au 31, rue Franz Clément, L-1345 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cidron Cider S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014023205/15.

(140027897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

BR.E.F.I.-Brasil European Finance Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 114.998.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2014.

Pour: BR.E.F.I. - BRASIL EUROPEAN FINANCE INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Christine Racot

Référence de publication: 2014023192/15.

(140028416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

A-Tek International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 122.724.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2013

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 10 décembre 2013 que:

1. L'Assemblée générale extraordinaire des associés décide de nommer aux fonctions de gérant A Madame Mayra ROMERO TORRES, née le 21 mars 1976 à Santiago De Cuba (Cuba), demeurant à L-1528 Luxembourg, 8a, Boulevard de la Foire, à compter du 10 décembre 2013.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

2. L'Assemblée générale extraordinaire des associés décide de nommer aux fonctions de gérant A Monsieur Sébastien FEVE, née le 19 décembre 1978 à Saint-Dié (France), demeurant à L-1528 Luxembourg, 8, Boulevard de la Foire, à compter du 10 décembre 2013.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014023098/24.

(140028273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Bufab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 112.721.

—
Extrait de la décision de l'associé unique prise au Luxembourg le 13 décembre 2013

1. L'associé unique décide de nommer Monsieur Claes Johan Geijer, né le 15 juin 1957 à Stockholm, Suède, ayant son adresse au 31, rue Franz Clement, L-1345 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bufab S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014023174/15.

(140028246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Delepine Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 99.550.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 6 février 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- La société à responsabilité limitée DELEPINE LUX s.à.r.l., dont le siège social à L-1017 Luxembourg, 8, rue de l'Hippodrome, a été dénoncé en date du 13 février 2007, inscrite au RCS sous le numéro B99550;

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Hakima GOUNI

Le liquidateur

Référence de publication: 2014023274/16.

(140027889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Financière Lineus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.300.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 154.669.

—
Par décision du conseil de gérance tenu en date du 10 février 2014, Le siège social de la société est transféré du L-2449, Luxembourg 26A, Boulevard Royal, au L-1610 Luxembourg, 10, Avenue de la Gare.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Pour FINANCIERE LINEUS S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014023336/13.

(140027712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Wild River Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 175.004.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68243 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014023054/10.

(140027193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Babcock & Brown Infra Center Linz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 467.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.726.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 12 février 2014

Par les résolutions en date du 12 février 2014 l'associé unique de la société a décidé:

- d'accepter la démission de Babcock & Brown European Investments S.à r.l. en tant que gérant unique de la Société, prenant effet le 12 février 2014; et

- de nommer en tant que gérant unique, prenant effet le 12 février 2014, et pour une durée indéterminée, Ameo Investment Funds S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166813

En conséquence, le conseil de gérance de la Société sera désormais composé de:

Ameo Investment Funds S.à r.l., gérant unique, demeurant professionnellement à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Babcock & Brown Infra Center Linz S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014023156/22.

(140028319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Aveleos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.427.

—
Lors du conseil d'administration tenu en date du 29 janvier 2014, les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Peter Hamacher, avec adresse au 5, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg de son mandat d'administrateur avec effet au 24 janvier 2014.

- Cooptation de Martin Technau, avec adresse au 35, rue Wurth Paquet, L-2737 Luxembourg, au mandat d'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014023121/15.

(140028528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Advanced Capital Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 90.587.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration du 12 Décembre 2013

1. Le Conseil d'administration décide d'accepter la démission de Monsieur Hassane DIABATE, en tant qu'administrateur.

2. Le Conseil d'administration coopte Madame Angela Ninno, née à Policoro (Italie), le 16 mai 1971, résidant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire: Monsieur Hassane DIABATE, né à Abidjan (Côte d'Ivoire), le 4 avril 1971. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur. La prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiera cette cooptation.

Fait à Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2014023127/17.

(140028185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Babcock & Brown Gardnergass S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 742.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.487.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 12 février 2014

Par les résolutions en date du 12 février 2014 l'associé unique de la société a décidé:

- d'accepter la démission de Babcock & Brown European Investments S.à r.l. en tant que gérant unique de la Société, prenant effet le 12 février 2014; et

- de nommer en tant que gérant unique, prenant effet le 12 février 2014, et pour une durée indéterminée, Ameo Investment Funds S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166813

En conséquence, le conseil de gérance de la Société sera désormais composé de:

Ameo Investment Funds S.à r.l., gérant unique, demeurant professionnellement à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Babcock & Brown Gardnergass S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014023155/22.

(140028318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

BrainInnova Capital GmbH & Co. KG, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 142.804.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des associés tenue en date du 25 novembre 2013 que:

- La dissolution et la mise en liquidation volontaire de la société ont été prononcées;

- Tobias FETZR, né le 2 juillet 1979 à Heidelberg (Allemagne), demeurant au Jasperstraße 26, D-69126 Heidelberg (Allemagne), a été nommé aux fonctions de Liquidateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014023170/17.

(140027523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

GoldenTree Asset Management Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.969.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 29 janvier 2014.

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de Monsieur Adam TUCKMAN de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 28 janvier 2014.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer, pour une période indéterminée, Monsieur Fred Saleem HADDAD, né le 23 novembre 1948, à New York, USA, demeurant professionnellement au 300 Park Avenue, 21^{ème} étage, New York, NY 10022, USA, en qualité de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 29 janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014023371/15.

(140027680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

ArcelorMittal Rodange et Schifflange, Société Anonyme.

Siège social: L-4241 Esch-sur-Alzette, boulevard Aloyse Meyer.

R.C.S. Luxembourg B 10.643.

Le Conseil d'administration du 6 novembre 2013 a coopté Monsieur Dimitri VAN DEN ENDE, avec adresse professionnelle au Site de Differdange, L-4503 Differdange, en remplacement de Monsieur Philippe CHAPPELLIER, administrateur démissionnaire. Monsieur Dimitri VAN DEN ENDE achèvera le mandat de Monsieur Philippe CHAPPELLIER, qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2014.

Cette cooptation est sujette à ratification par la prochaine Assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014023111/14.

(140027790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.445.000,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 100.758.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique tenue au siège social de la société le 10 février 2014 que:

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Muhammed Faleel Uzman, né le 14 juillet 1971 au Sri Lanka, ayant son adresse professionnelle au Grand Hameed Street, P.O. Box 559, Doha (Qatar), en qualité de gérant A de la société, avec effet au 10 février 2014.

- L'assemblée accepte la nomination de Monsieur Ahmed Hamed Nasreldin, né le 1 avril 1977 à Suez (Egypte) ayant son adresse professionnelle Grand Hameed Street, P.O. Box 559, Doha (Qatar), en qualité de gérant A, avec effet au 10 février 2014 pour une durée indéterminée;

- L'assemblée accepte la nomination de Monsieur Rakesh Sanghvi, né le 29 octobre 1964 à Jaipur (Inde) ayant son adresse professionnelle Grand Hameed Street, P.O. Box 559, Doha (Qatar), en qualité de gérant A, avec effet au 10 février 2014 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2014.

Pour Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à.r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014023129/25.

(140027241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Garden Flower Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 157.444.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 11 février 2014

- Monsieur Christian KNAUFF, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Business Management S.à.r.l. en remplacement de Monsieur Gerard VAN HUNEN qui occupait jusqu'alors cette fonction.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014023381/15.

(140027656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Fimassi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 59.555.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 13 janvier 2014 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Madame Gabrielle Mingarelli, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet immédiat;
- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Andrea Giovanni Carini, résidant professionnellement 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIMASSI HOLDING S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2014023334/16.

(140027850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Finscal Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 56.769.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 13 janvier 2014 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Maurizio Costa, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet immédiat;
- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Andrea Giovanni Carini, résidant professionnellement 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINSCAL HOLDING S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2014023338/16.

(140028180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Fiducie Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.
R.C.S. Luxembourg B 104.496.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014023331/9.

(140027982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

German Care Services Enterprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.968.182,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 155.688.

EXTRAIT

Il est à noter que l'associé Blitz 11-311 GmbH enregistré au Registre de Commerce du Court Local de Munich sous le numéro HRB 191072, avec siège social au 29 Bavariaring D-80336 Munich, Allemagne a changé sa dénomination et devient JPH Capital GmbH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014023357/13.

(140027773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.
